

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : CR-260526

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : COMPTE RENDU 26.05.26

Nature : Autres

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Date de télétransmission : 18/06/2026

Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : CR 26.05.26.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20260526-CR-260526-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/06/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc GACHON, Président du CCAS.

Présents : Loïc GACHON, Maryline CZURKA, Annie BERTHOLLAZ, Joris COPPENS, Julien MENGEAUD, Martine MIGLIOR, Kadija RAFIA, Alain GAUDE, Amandine GIRAUD, Christine TOSAN, Marie-Thérèse THIBAUT, Judith DESSI, Sébastien GIAMBERTONE, Florence ZÉMOUR, Sylviane THOMAS, Maryline INFANTES

Absent excusé : Guy BIANCOTTO

C.A. en exercice : 17

Présents : 16

Votants : 16

Date de convocation : 15 mai 2026

Président de Séance : M. Loïc GACHON, Président du CCAS

Secrétaire de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS

Avec seize membres physiquement présents, le Président constate que le quorum est atteint et que le CA peut valablement se réunir et délibérer. Le nombre de votants est arrêté à seize voix.

La séance est ouverte à 18h20

1. Installation du conseil d'administration

Délibération N°13/2026

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport de présentation et procède à l'installation du Conseil d'Administration comme suit :

Membres du Conseil d'Administration :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président : M. Loïc GACHON, Maire

Représentants du Conseil Municipal désignés par la séance du 09 Avril 2026 :

Madame CZURKA Maryline, Adjointe au Maire déléguée, aux Solidarités, cohésion sociale ;

Madame BERTHOLLAZ Annie, Conseillère municipale déléguée au Logement ;

Monsieur COPPENS Joris, Conseiller Municipal délégué à la Santé, Ville inclusive, Handicap ;

Madame MIGLIOR Martine, Adjointe au Maire, déléguée à la Vie Associative et la Protection Animale ;

Madame RAFIA Kadija, Conseillère Municipale déléguée à l'Administration générale et aux Séniors ;

Monsieur MENGEAUD Julien, Conseiller Municipal, délégué Accès aux droits / Lutte contre les discriminations / Commission d'accessibilité ;

Madame GIRAUD Amandine, Conseillère Municipale ;

Monsieur GAUDE Alain, Conseiller Municipal.

Représentants nommés par le maire par arrêté n°26-39 du 13 Mai 2026

Madame Christine TOSAN, en qualité de représentante des associations familiales, UDAF ;

Madame Maryline INFANTES, au titre des personnes participant "à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune", AVES (Association Vitrollaise pour l'animation et la gestion des Équipements Sociaux) ;

Mme Marie-Thérèse THIBAUT, en qualité de représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département, CFDT ;

Monsieur Guy BIANCOTTO, en qualité de représentant des personnes en situation de handicap du département, ESAT Les Pierres Fauves ;

Monsieur Sébastien GIAMBERTONE, au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, AAJT (Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs) ;

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme Sylviane THOMAS, au titre des personnes participant "à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune", Croix Rouge ;

Mme Florence ZÉMOUR, en tant que représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) ;

Mme Judith DESSI, au titre des personnes participant "à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune", MPT (Maison Pour Tous).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuve la délibération à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2. Approbation du PV du 2 mars 2026

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du Procès-verbal du 02.03.26.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuve le procès-verbal de la séance du 02/03/2026 à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Délibération N°14/2026

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport de présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le Compte Financier Unique 2025.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4. Élection du vice-président et du vice-président délégué

Délibération N°15/2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'article L. 123-6 du Code de l'Action sociale et des familles stipule que dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président et un vice-président délégué.

Après avoir proposé Mme Maryline CZURKA comme vice-présidente et Mme Marie-Thérèse THIBAUT comme vice-présidente déléguée, M. le président demande s'il y a une autre candidature. Comme il n'y en n'a pas M. le président demande si les membres du CA sont d'accord de voter à main levée.

Maryline CZURKA est élue vice-présidente à l'unanimité des suffrages exprimés.

Marie-Thérèse THIBAUT est élue vice-présidente déléguée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Approbation du règlement intérieur

Délibération N°16/2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'article L.123-19 du Code de l'action sociale et des familles indique que le conseil d'administration établit son règlement intérieur.

Le règlement intérieur permet d'organiser le fonctionnement du Conseil d'administration dans le respect des règles fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le règlement intérieur tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

6. Délégation de pouvoir au président ou au vice-président ou au vice-président délégué

Délibération N° 17/2026

1. Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance,
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, chaque fois que ses intérêts sont en jeu ;
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du Code de l'action sociale et des familles.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, délégation est donnée au vice-président dans les mêmes matières et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée au vice-président délégué dans les mêmes matières.

Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le président, le vice-président ou le vice-président délégué devront, à chaque séance du Conseil, rendre Compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la délégation de pouvoir au président, ou au vice-président ou au vice-président délégué.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7. Nomination des représentants du conseil d'administration à la commission permanente

Délibération N°18/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président présente les candidatures des représentants du conseil d'administration à la commission permanente :

☒ Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors/Administration générale ;
- Julien MENGEAUD, conseiller municipal, délégué Accès aux droits, lutte contre les discriminations / Commission accessibilité ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

☒ Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT,
- Maryline INFANTES,
- Judith DESSI,
- Sylviane THOMAS.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à main levée d'élire à la commission permanente :

☐ Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors/Administration générale ;
- Julien MENGEAUD, conseiller municipal, délégué Accès aux droits, lutte contre les discriminations / Commission accessibilité ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

☐ Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT,
- Maryline INFANTES,
- Judith DESSI,
- Sylviane THOMAS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

8. Nomination des représentants du conseil d'administration à la commission d'appel d'offre et d'appui des marchés à la procédure adaptée

Délibération N°19/2026

Monsieur le Président présente les candidatures des représentants du conseil d'administration à la commission d'appel d'offre et d'appui des marchés à la procédure adaptée :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

☐ Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors/Administration générale ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

☐ Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT,
- Judith DESSI,
- Sylviane THOMAS.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à main levée d'élire à la Commission d'Appel d'Offre et d'appui des marchés à procédure adaptée :

☐ Pour le collège des membres élus :

- Kadija RAFIA, conseillère municipale, déléguée Séniors/Administration générale ;
- Annie BERTHOLLAZ, conseillère municipale, déléguée au logement ;
- Amandine GIRAUD, conseillère municipale.

☐ Pour le collège des membres nommés :

- Marie-Thérèse THIBAUT,
- Judith DESSI,
- Sylviane THOMAS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

9. Candidature du CCAS de Vitrolles au Conseil d'Administration de l'UDCCAS et au collège consultatif des directeurs

Délibération N°20/2026

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport de présentation.

Point 1 : Pour l'élection du représentant à l'assemblée générale de l'UDCCAS :

Les candidates pour représenter le CCAS de Vitrolles au sein de l'assemblée générale de l'UDCCAS sont :

- Mme CZURKA Maryline, Adjointe au Maire déléguée, aux Solidarités, cohésion sociale ;
- Mme GIRAUD Amandine, Conseillère municipale.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide de voter à main levée.

- Mme CZURKA Maryline obtient 14 (quatorze) voix pour et 2 (deux) voix contre ;
- Mme GIRAUD Amandine obtient 14 (quatorze) voix contre et 2 (deux) voix pour.

À l'issue du vote, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité des 14 (quatorze) voix** pour, l'élection de Mme CZURKA Maryline en qualité de représentante du CCAS de Vitrolles à l'assemblée générale de l'UDCCAS.

Il **autorise** également Mme CZURKA Maryline à se présenter à l'élection des membres du conseil d'administration de l'UDCCAS.

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette candidature.

Point 2 : Approbation de la candidature de l'équipe de direction au collège consultatif des directeurs

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la candidature de l'équipe de direction, Monsieur BARGES Rémy et Madame VILORIA Jocelyne, pour siéger au collège consultatif des directeurs.

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ces candidatures.

Le Président lève la séance a 19h45.

**La Directrice déléguée,
Secrétaire de la séance
Jocelyne VILORIA**



**Le Président,
Loïc GACHON**

